



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2020-124 – SOUTIEN DE LA COMMUNE AUX ACTEURS ECONOMIQUES IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE

Le 12 novembre 2020, à 20 heures trente-six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 6 novembre 2020

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	5
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Joël DEMY - Mme Sylvie FUSELLIER
M. Philippe ROUAUD - Mme Eliane RENAUT - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON
M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL
Mme Nadège BLANCHARD - M. Brice CLOUET - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ

Excusés :

Mme Françoise CRAND (procuration à Mme Danielle CORNET)
M. Gabriel DUVAL (procuration à M. Joël DEMY)
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (procuration à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Souad TERRASSIN (procuration à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Hélène MAVÉRAUD (procuration à Mme Sylvie MORAND)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Sylvie FUSELLIER, 4^{ème} Adjointe déléguée au Cœur de Ville

Vu les délibérations municipales n°2020-081, en date du 9 juillet 2020 et n°2020-109, en date du 24 septembre 2020, portant sur le soutien apporté par la Commune aux acteurs économiques impactés par la crise sanitaire.

Pour aider les commerces, bars et restaurants Pont-Châtelains contraints de fermer dans le cadre du décret en date du 29 octobre 2020, précisant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19, il est proposé d'exonérer ceux concernés par les droits de terrasse ou des paiements de loyers (lorsque pour la Commune est propriétaire des locaux).

Il est également proposé d'exonérer le paiement du loyer du cinéma, dont la Commune est propriétaire, par l'association la Bobine.

Considérant la nécessité de soutenir les commerçants locaux très impactés par la crise sanitaire liée au Covid-19,

Considérant que la fixation des tarifs relève du Conseil municipal,

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'exonérer de droits de terrasse, du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020, les commerces, bars et restaurants de la Commune, contraints de fermer durant le confinement, à savoir ; le Bistrot gourmand Le 11, l'Estaminet, le PMU Le Vincennes, le Shaker, Domino's Pizza, la Cantine des Korrigans.
- > D'exonérer du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020, le paiement des loyers pour les établissements dont la Commune est propriétaire des locaux, à savoir le PMU Le Vincennes et le Cinéma La Bobine.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 13/11/20

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :